

## **Résolution sur « le tourisme, vecteur des patrimoines culturel, historique et naturel »**

Le Comité mixte entre le Parlement de la Communauté française Wallonie-Bruxelles, le Parlement de la République et Canton du Jura et le Conseil régional de la Vallée d'Aoste, réuni à Bruxelles les 9 et 10 décembre 2004,

**Considérant** que le tourisme représente une activité économique en plein essor et un secteur important de la politique régionale, dont les perspectives de croissance et d'emploi s'avèrent considérables ;

**Considérant** qu'il participe à la découverte d'autres cultures contribuant à l'éclosion d'une conscience respectueuse de la diversité culturelle ;

**Considérant** que le tourisme permet de mettre en exergue nos richesses culturelles, historiques et naturelles, de les valoriser mais également de les préserver ;

**Considérant** que le tourisme comme vecteur de dialogue des cultures est aussi un précieux outil d'éducation permanente ;

**Considérant** que la valorisation de l'histoire et de la culture ainsi que la préservation d'une diversité culturelle soucieuse de démocratie doivent être une priorité ;

**Constatant** qu'une part de plus en plus considérable de touristes s'orientent vers un tourisme répondant aux exigences de qualité et d'authenticité et dont le patrimoine en est le plus représentatif ;

**Constatant** une imbrication évidente du tourisme et du patrimoine ;

**Constatant** que le tourisme procure également les moyens financiers nécessaires à la protection, à l'amélioration et à la réhabilitation du patrimoine ;

**Conscient** néanmoins que son explosion peut entraîner de dangereuses nuisances pour l'environnement ;

**Rappelant** les résolutions adoptées par l'APF Région Europe à Delémont en 2003 et par l'APF en session ordinaire à Charlottetown en 2004 consacrant un large volet à l'éthique du tourisme et au développement durable ;

**Encourage** les initiatives touristiques mettant en valeur les patrimoines culturel, historique et naturel ;

**Encourage** la formation des acteurs du tourisme afin de tendre vers un véritable professionnalisme

**Invite** les gouvernements respectifs à rendre ces patrimoines accessibles au plus grand nombre notamment par des outils de communication et de promotion ainsi qu'en favorisant l'accès aux personnes à mobilité réduite ;

**Invite** les gouvernements respectifs à promouvoir davantage les patrimoines culturel, artistique et folklorique largement porteurs d'une mémoire collective ;

**Encourage** le développement d'un tourisme orienté non seulement sur les espaces verts et sur le patrimoine culturel traditionnel mais également sur les sites industriels, témoins du passé économique ;

**Recommande** hautement le respect du facteur de durabilité dans le développement des activités touristiques.